

N° 29  
DÉCÈS

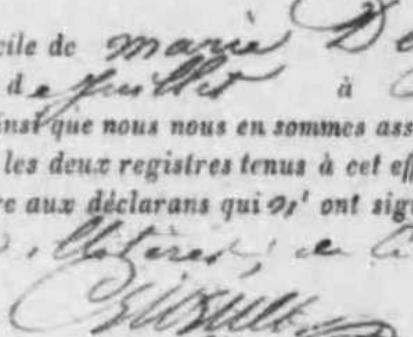
de

Reproduction  
Valley, Maurice

maire de

Bertrand, Louis

L'an mil huit cent trente-huit, et le trente du mois de juillet à cinq heures du soir par-devant nous Claude Giguet remplissant la qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Corbonod canton de Seyssel département de l'Ain, sont comparus François Bertrand âgé de soixante-un ans, profession de cultivateur domicilié à Corbonod beau-père du décédé ; et Joseph Michaille âgé de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur domicilié à Corbonod voisin du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Maurice Valley, fils de Maurice Valley et de défunte Marie Bosson, est décédé en cette commune et au domicile de Marie David, le trente-cinquième jour de juillet à cinq heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarans qui ont signé avec nous,

pour ne savoir et être, témoins, le 30 juillet 1838.  
Et signé : 

## Transcription de l'acte de décès de Maurice Valley

Mairie de Corbonod, Canton de Seyssel, Arrondissement de Belley, Département de l'Ain.

Acte de décès n° 29, en date du 30 juillet 1838.

L'an mil-huit-cent-trente-huit, et le trente du mois de juillet, à cinq heures du soir, par-devant nous, Claude Giguet, remplissant la qualité de Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'état-civil de la Commune de Corbonod, canton de Seyssel, département de l'Ain, sont comparus François Bertrand, âgé de soixante-un ans, profession de cultivateur, domicilié à Corbonod, beau-père du décédé ; et Joseph Michaille âgé de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à Corbonod, voisin du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Maurice Valley, âgé de trente-cinq ans, profession de cultivateur, domicilié à Corbonod, fils de Maurice Valley et de défunte Marie Bosson, est décédé en cette commune et au domicile de Marie David, le trente-un du mois de juillet à cinq heures du matin, ainsi que nous-nous en sommes assuré. Et sur le champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui n'ont signé avec nous pour ne savoir...

Signé : Giguet